

République Française Date de convocation : 04 octobre 2024
 Département de Saône-et-Loire Date d'affichage et mise en ligne : 15 octobre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE
Séance du 09 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf octobre 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
 Présents : 10
 Votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Présents : Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON
Représentés: Mireille PERRET par Rachel HAMET, Maxime TERRET par Claude BOISSON, Marie José BERNET par Catherine CANARD, Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Claude WILSON

Objet: Mobilités : Conclusion de la convention d'attribution d'une subvention en nature, pour la fourniture d'arceaux de stationnement vélos, entre Saint Amour Bellevue et MBA

Le schéma des mobilités durables de MBA adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de stationnement vélo en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture d'arceaux vélos en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

Le Conseil Municipal est invité à conclure une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de stationnement vélo par MBA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 14 pour, dont 10 présents et 4 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de stationnement vélo entre la commune de Saint Amour Bellevue et MBA.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
 Josiane CASBOLT



Sécretaire de séance
 Marie-Claude WILSON

Dépôt Préfecture de Saône et Loire
 Date de réception de l'AR: 15/10/2024
 071-217103852 20241009 DE_2024_24-DE